

ENQUETE PUBLIQUE SDA D'AUSSOIS

PROCES-VERBAL AU MAIRE D'AUSSOIS

L'enquête publique concernant le Schéma Directeur d'Assainissement a été close le 31 janvier 2020 à 17h00.

Compte-tenu du seul avis reçu, je demande à Monsieur le Maire de la commune d'Aussois de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

Il n'y a pas eu d'observation du public sur le registre en Mairie d'Aussois et 4 observations sur le registre dématérialisé, dont 3 observations par erreur sur le registre dématérialisé du Schéma Directeur d'Assainissement au lieu du PLU

D 1 : Mr MARGUERON Sylvain

Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise

En tant que directeur général adjoint de la CCHMV et représentant à ce titre la CCHMV, l'avis ci-dessous est celui de la CCHMV.

La CCHMV, exerçant la compétence assainissement collectif sur le territoire de la commune d'Aussois, est très favorable à ce schéma, permettant de définir précisément le zonage de l'assainissement collectif.

Néanmoins, la création d'un zonage « assainissement non collectif jusqu'à la création d'un réseau par la collectivité » risque de provoquer une instabilité juridique sur l'application à venir :

- soit dans un premier temps du règlement de l'assainissement non collectif (compétence de la commune)
- et dans un deuxième temps – une fois la création du réseau réalisée- du règlement de l'assainissement collectif (par la CCHMV).

Question du Commissaire-enquêteur

Il me paraît effectivement indispensable que les choses soient claires sur le plan juridique.

Il faut vous renseigner auprès de personnes compétentes en la matière pour trouver la meilleure formule.

Je vous remercie de bien vouloir me répondre dans un délai de 15 jours

Fait à Jarrier, le 7 février 2020

Christian Delétang

Commissaire-enquêteur

